

Bruxelles, le 27 avril 2020

Le groupe d'experts technique sur la finance durable de l'Union européenne

« Une reprise économique durable à l'issue de la crise du Covid-19 nécessite d'avoir les bons outils »

Le groupe d'experts techniques (TEG) sur la finance durable de l'Union européenne, créé pour conseiller la Commission Européenne sur la mise en œuvre du plan d'action sur le financement de la croissance durable, estime que la taxonomie verte, les normes de l'Union européenne sur les obligations vertes ainsi que le « Paris-Aligned and Climate Transition Benchmarks » peuvent accompagner les secteurs public et privé pour sortir de la pandémie de Covid-19, y compris à travers la feuille de route pour une reprise économique récemment dévoilée par le Conseil européen.

Nous vivons une crise sans précédent.

Alors que les gouvernements, les institutions publiques et les acteurs du secteur privé se concentrent de toute urgence sur la protection de la santé et la sauvegarde des entreprises et des salariés, la crise du Covid-19 nous rappelle que le renforcement de nos capacités de production et la résilience de nos systèmes économiques et sociaux nous offrent les meilleures protections possibles en temps de crise.

Nos scientifiques ont déjà prévenu que la perte de la biodiversité et le développement des épidémies sont étroitement liés. Ils nous ont également alertés qu'il fallait s'attendre à une plus grande volatilité du climat en raison de la contribution humaine au changement climatique. Si le réchauffement climatique à l'échelle mondiale dépasse les 1,5 degré Celsius, nous serons alors confrontés à une multiplication des perturbations et risques catastrophiques, à la fois en raison des mesures inévitables à prendre pour réduire rapidement les émissions de CO2 de nos économies et de l'impact des changements de l'environnement naturel sur notre santé et notre bien-être.

Alors que nous préparons des plans de relance économique pour sortir de la pandémie de Covid-19, les gouvernements et les acteurs du secteur privé doivent être attentifs aux détails de ce que doit être une reprise résiliente, durable et juste – comme dans la pratique – afin d'assurer une plus grande résilience aux crises environnementales et sociales futures.

Des priorités politiques claires

Les membres du Conseil européen ont insisté sur le rôle central du « Green Deal » dans leur feuille de route pour une relance et une sortie de la pandémie de Covid-19. Le « Green Deal » comprend un objectif de neutralité climatique à horizon 2050 et un objectif climatique à horizon 2030. Ces objectifs climatiques doivent être utilisés afin de calibrer les réponses à cette sortie de crise. Les plans de relance économiques ne devraient pas soutenir les activités nuisibles à l'environnement ou à la société, ce qui aggraverait les crises actuelles et futures, enfermerait l'activité économique dans des infrastructures hautement polluantes ou favoriserait les activités qui ne contribueront pas au bien-être social pour les décennies à venir.

Le rôle du secteur privé

Le secteur privé a clairement un rôle à jouer pour garantir l'accès au financement dans le cadre d'une reprise économique durable. Les stratégies des entreprises et des investisseurs qui se contentent de maintenir des approches existantes et leur niveau actuel de performance environnementale et qui ne sont pas clairement alignées sur les objectifs environnementaux accumulent des risques financiers et contribuent à favoriser des perturbations sociales futures liées au changement climatique. Les plans

du secteur privé doivent donc être plus transparents et clairs quant à leur alignement sur les objectifs environnementaux et sociaux de l'Union européenne afin de permettre et de renforcer un ciblage plus efficace des mesures publiques de reprise économiques.

Des bons outils pour atteindre ces objectifs

Le TEG a été créé pour fournir une expertise sur les nouveaux outils à prendre en compte pour financer un avenir durable. A l'heure où des décisions doivent être prises sur les politiques de relance économique, nous considérons qu'il est désormais essentiel d'utiliser les bons outils pour réaliser ce vaste chantier et atteindre les objectifs environnementaux et sociaux. Le TEG a ainsi développé trois outils qui peuvent immédiatement guider les plans de relance des gouvernements et du secteur privé. La taxonomie verte, les standards sur les obligations vertes (« Green Bonds ») et le « Paris-Aligned and Climate Transition Benchmarks ». Ces outils encouragent des contributions significatives aux objectifs environnementaux et sociaux, y compris de la part des entreprises et des acteurs financiers qui ne sont pas pleinement alignés aujourd'hui sur les objectifs environnementaux.

La **taxonomie verte** fournit un cadre pour les futures mesures de relance économique. Cet outil met en lumière la performance environnementale et les normes sociales minimales nécessaires aux activités économiques pour atteindre nos objectifs climatiques et environnementaux, y compris la neutralité climatique d'ici 2050 et des objectifs ambitieux à horizon 2030. Cette taxonomie se révèle particulièrement pertinente pour les nouveaux investissements, nécessaires à la transition de notre économie, en montrant comment réduire les émissions de carbone, renforcer la résilience des activités économiques au changement climatique, optimiser les chaînes d'approvisionnement vers le développement durable et, enfin, stimuler l'emploi.

Les **normes sur les obligations vertes** (« Green Bond Standard » ou GBS) constituent un modèle de bonnes pratiques dont les éléments peuvent être appliqués par tous les émetteurs d'obligations pour expliquer comment leur financement contribue à une stratégie durable la plus large possible et aux impacts environnementaux et sociaux de l'émetteur. Le cadre du GBS peut également être appliqué pour améliorer la transparence en matière d'impact social et de résultats financiers.

Le « **Paris-Aligned and Climate Transition Benchmarks** » est un ensemble d'outils qui permettent de d'accompagner l'allocation d'un montant important de capital privé vers la transition climatique. Ces outils permettent d'aligner la sélection du portefeuille des investisseurs sur les objectifs de changement climatique, en particulier la trajectoire de 1,5 degré Celsius du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Il est temps de se mettre au travail

Cette crise du Covid-19 n'est pas la dernière épidémie à laquelle nous serons confrontés. Le pronostic de nos scientifiques nous montre que nos objectifs climatiques sont essentiels pour réduire le risque de crises catastrophiques à l'avenir.

Le TEG est d'ores et déjà prêt à travailler avec la Commission européenne pour la durée restante de son mandat, en fournissant des orientations sur la mise en œuvre des outils par les secteurs public et privé pour permettre à la finance de jouer pleinement son rôle dans une reprise économique durable.

L'opportunité d'une reprise économique résiliente, durable et juste se présente à nous. Nous encourageons donc tous les gouvernements, les institutions publiques et les acteurs du secteur privé à s'y engager pleinement.

A propos du TEG

La Commission européenne a mise en place un groupe d'experts techniques sur la finance durable (TEG) pour l'aider à développer, en lien avec les propositions législatives de la Commission de mai 2018 :

- Un système de classification au sein de l'Union européenne, baptisée la taxonomie, afin de déterminer si une activité économique est durable et écologique ;
- Des normes européennes sur les obligations vertes (ou « green bond ») ;
- Des méthodologies pour établir des référentiels climatiques européens et publier ces référentiels ;
- Des conseils pour améliorer la diffusion par les entreprises des informations relatives au climat.

Le TEG a débuté ses travaux en juillet 2018. Ses 35 membres issus de la société civile, du monde universitaire, des entreprises et du secteur financier, ainsi que des membres additionnels et des observateurs issus d'organismes publics européens et internationaux, travaillent à la fois dans le cadre de sessions plénières et dans le cadre de réunions de sous-groupes pour chaque axe de travail. Pour lui permettre de mener à bien ses travaux techniques et conserver son expertise avant la mise en place de la future plateforme sur la finance durable, le mandat du TEG a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2020.

Le 12 mars 2020, la Commission européenne a organisé un dialogue sur internet avec les différentes parties prenantes consacré aux rapports finaux du TEG sur la taxonomie verte de l'Union européenne et un guide concernant ses recommandations pour une norme européenne sur les obligations vertes.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Agence FARGO :

Hana DITTA

06 16 83 93 77

hditta@fargo.agency

Thomas CARLAT

06 16 83 88 17

tcarlat@fargo.agency